

**Délibération  
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240229-DEL\_03\_29022024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 23/02/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		Etienne LATIL	
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance :  T SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline		X		Olivier SALIN	
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	9				

**OBJET : camping municipal des Aires – tarifs 2024****Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :****DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour la saison 2024**

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance  
Thierry SERRELe Maire  
Olivier SALIN**Résultat du vote**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

# **CAMPING LES AIRES**

## **TARIFS SAISON 2024**

	<b>Basse saison Du 01 mai au 30 juin 2024 Et Du 26 août à la fermeture de septembre</b>	<b>Haute saison Du 01 juillet 2024 au 25 août 2024</b>
Adultes et enfants + de 7 ans	2.80€	2.80€
Enfants de - de 7 ans	1.40€	1.40€
Emplacement (véhicule +tente)	4.00€	4.00€
Voiture ou tente supplémentaire	1.50€	1.50€
Electricité 10 ampères	5.40€	5.40€
Animaux (tenus obligatoirement en laisse)	2.00€	2.00€
Visiteur (à la journée)	1.70€	1.70€
Douche visiteur	1.70€	1.70€
Jeton machine à laver	3.50€	3.50€
CAMPING-CAR & VANS Forfait 2 personnes Vidange et plein	10€ 4€	13€ 4€
Location caravane 2 places	70 € / semaine 25 /jour	90€ / semaine 25€ / jour
Location Mobil-home 5 places	220 € / semaine 50 €/ jour	270 € / semaine 50 € / jour
Taxe de séjour (+ de 18 ans)	0.22 €	0.22 €

- [Caution Mobil-home : 100 €](#)
- [Caution Caravane : 40 €](#)
- [Location caravane et mobil-home 2 jours minimum.](#)
- [Acompte réservations séjour de plus de 7 nuits 30 % du prix de location](#)
  - [Les emplacements et location doivent être libérés avant midi](#)

**Interdiction de recharger tout type de véhicule électrique**